



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service régional – Enseignement  
supérieur, recherche et  
innovation d'Île-de-France  
Pôle de Créteil**

Service de l'enseignement supérieur  
4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles  
D.719-38 et suivants fixant les modalités de recours  
contre les élections ;

Vu la décision du président du tribunal administratif  
de Melun en date du 1er septembre 2022 ;

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

**ARRETE**

- Article 1 :** Est instituée dans la région académique d'Île-de-France une commission de contrôle des opérations électorales pour la ComUE Université Paris-Est.
- Article 2 :** La commission de contrôle des opérations électorales est composée de :
- Madame Nathalie MULLIÉ – Vice-présidente du TA de Melun ;
  - Monsieur Gaetan GIRARD-RATRENAHARIMANGA – Premier conseiller au TA de Melun ;
  - Madame Marie-Flore JEANNOT – Première conseillère au TA de Melun ;
  - Monsieur Julien SEBAG – Représentant la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation d'Île-de-France, ou son suppléant.
- Article 3 :** Elle est présidée par Nathalie MULLIÉ – Vice-présidente du TA de Melun.
- Article 4 :** Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 7 septembre 2022

Bénédicte DURAND